

## **Communiqué du** **Conseil National de Sécurité**

Une réunion du Conseil National de Sécurité s'est tenue, ce mercredi 2 août 2023, au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République.

A l'entame de la réunion, une minute de silence a été observée, à la demande du Chef de l'État qui, par la suite, a rendu un vibrant hommage à l'ancien Président de la République Henri Konan BÉDIÉ, décédé le mardi 1<sup>er</sup> août 2023. Le Chef de l'État tient à adresser aux familles biologique et politique de ce grand Homme d'Etat, ainsi qu'à la Nation ivoirienne, ses condoléances les plus attristées.

Au regard de cet évènement marquant pour notre pays, le Président de la République a décidé de :

- décréter un deuil national de 10 jours, à compter de ce jour, mercredi 2 août 2023 et ;
- reporter la cérémonie d'inauguration du pont reliant les communes du Plateau et de Cocody ainsi que celle de la Journée Nationale de l'Excellence.

Concernant l'ordre du jour de la rencontre, deux points ont été abordés :

- 1 - la situation sécuritaire générale et ;
- 2 - la situation politique au Niger.

### 1 - AU TITRE DE LA SITUATION SECURITAIRE GENERALE

Le Conseil National de Sécurité, à la suite de la présentation du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, note, avec satisfaction, que la situation sécuritaire générale est stable.

Le Conseil National de Sécurité se réjouit, notamment, des résultats satisfaisants enregistrés, à ce jour, sur toute l'étendue du territoire national, dans le cadre de la mise en œuvre des différentes opérations de sécurisation menées par nos Forces de Défense et de Sécurité.

Le Conseil National de Sécurité déplore cependant la hausse du nombre d'accidents mortels de la voie publique ainsi que celle des décès dus aux intempéries, qui ont été enregistrées au cours du mois de juillet 2023.

Le Président de la République, consterné par la survenue régulière de ces drames, a réitéré ses condoléances les plus attristées aux familles endeuillées et ses vœux de prompt rétablissement aux blessés, ainsi qu'aux victimes de dégâts matériels.

A cet égard, le Chef de l'Etat a donné instruction au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en vue de la poursuite des campagnes de sensibilisation à l'attention des populations vivant dans les zones à risque et de l'accélération du processus de libération de ces zones.

En dépit de ces situations, le Président de la République, satisfait du bilan sécuritaire général, a adressé ses vives félicitations aux Ministres en charge de la Défense et de la Sécurité, aux Grands Commandements et à l'ensemble des acteurs engagés dans la sécurisation de notre pays et la protection des populations vivant en Côte d'Ivoire.

## 2 - AU TITRE DE LA SITUATION POLITIQUE AU NIGER

Le Président de la République a informé le Conseil National de Sécurité, des consultations qu'il a eues avec les Chefs d'Etat de la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), dès l'annonce de la tentative de Coup d'État au Niger, le mercredi 26 juillet 2023.

Le Chef de l'Etat a également porté à la connaissance du Conseil National de Sécurité, les échanges qui ont eu lieu au cours des Sommets extraordinaires de l'UEMOA et de la CEDEAO, qui se sont tenus à Abuja, au Nigeria, le dimanche 30 juillet 2023.

Le Conseil National de Sécurité a examiné, avec attention, les décisions arrêtées par le Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, présidé par Son Excellence Monsieur Bola Ahmed TINUBU, Président de la République Fédérale du Nigeria, et celles du Sommet extraordinaire de l'UEMOA, présidé par Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, en lieu et place de Son Excellence Monsieur Mohamed BAZOUM, Président de la République du Niger.

A la suite de cet examen, le Conseil National de Sécurité a fermement condamné cette tentative de Coup d'État qui constitue une grave menace à la paix et à la sécurité dans la sous-région.

En outre, le Président de la République a instruit le Premier Ministre, Chef du Gouvernement à l'effet de mettre en œuvre, sans délai, toutes les sanctions arrêtées par la CEDEAO et l'UEMOA, à l'encontre du Niger et des auteurs de la tentative de Coup d'État dans ce pays.

Par ailleurs, le Président de la République a autorisé le Chef d'État-major Général des Armées à se rendre à Abuja, au Nigeria, en vue de prendre part à la réunion des Chefs d'État-major des Armées des pays de la CEDEAO. L'objectif de cette rencontre, organisée par la Commission de la CEDEAO, est d'élaborer un Plan d'opération pour une éventuelle intervention militaire de la CEDEAO au Niger, visant à rétablir l'ordre constitutionnel dans ce pays.

Au terme de la réunion, le Président de la République a réitéré son soutien et sa solidarité au peuple frère du Niger. Il a également exhorté les militaires, auteurs de la tentative de Coup d'État, à libérer, immédiatement et sans conditions, le Président Mohamed BAZOUM, démocratiquement élu, afin de lui permettre d'exercer pleinement et librement ses fonctions de Président de la République.

**Fait à Abidjan, le mercredi 2 août 2023**

M. Fidèle SARASSORO,

Secrétaire Exécutif du Conseil  
National de Sécurité